

Lyon, le mardi 20 janvier 2026

À

M. le DASEN du Rhône
DSDEN du Rhône

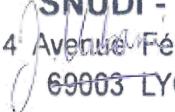
Objet : Dépôt d'un préavis de grève par courrier numérique

Monsieur le Directeur Académique,

À la suite d'un groupe de travail, le jeudi 4 décembre, présidé par Mme la Secrétaire Générale de la DSDEN du Rhône, les organisations syndicales ont été informées de l'évolution du dispositif de remplacement dans le Rhône. Les collègues rejettent ce projet de réorganisation des types de remplaçants en un seul vivier de remplacement avec la dissolution des ZBF dans la brigade départementale ainsi que le nouveau découpage en 3 zones du département du Rhône, impactant fortement les enseignants dans leurs conditions de travail.

Réunis le 20 janvier 2026 en stage par Force Ouvrière, les enseignants ont décidé de se mettre en grève à partir du jeudi 5 février 2026 et au-delà, de se rassembler devant la DSDEN à 11h et de demander à M. le DASEN du Rhône d'être reçus en audience.

En conséquence, selon le décret n°2008-1246 du 1er décembre 2008, le SNUDI FO 69 dépose un préavis concernant les personnels enseignants du département du Rhône à partir du jeudi 5 février 2026 à 8 h, jusqu'au 30 avril 2026 à minuit.


SNUDI - FO
214 Avenue Félix Faure
69003 LYON

Jane URBANI
Secrétaire départementale
du SNUDI FO 69